

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 22 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°3

ARRÊTÉ N° 1432/DEF/SCA

portant création du cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.

Du 28 septembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ARRÊTÉ N° 1432/DEF/SCA portant création du cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.

Du 28 septembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 2 5 3 A

Référence :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°44 du 22 octobre 2010, texte 3.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 3222-12, R. 3412-5 et R. 3412-6,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5 est créé à compter du 1^{er} octobre 2010.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.